

DYNAMIQUE SECTORIELLE ET REGIONALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN BELGIQUE

**Nouvelles perspectives sur base du Release
DynaM 2015**

Tim Goesaert

Ludo Struyven

DynaM Review 2016/1

À propos de DynaM reg

DynaM-reg est un projet en cours qui met en évidence les dynamiques régionales du marché du travail belge. L'objectif du projet est l'intégration de l'information concernant les unités d'établissement des entreprises dans l'ensemble actuel des données DynaM, qui a été mis en place par l'ONSS et HIVA-KU Leuven, avec le support de Federgon.

Le projet DynaM-reg vise les tendances réelles du marché du travail et étend donc la méthodologie destinée à éliminer les faux employeurs entrants et sortants ainsi que les faux créations et destructions d'emplois. Les données DynaM étendues vont permettre d'intégrer le lieu de travail pour l'ensemble des travailleurs salariés alors que jusqu'ici seul les caractéristiques régionales étaient exploitées pour les entreprises mono-régionales. Une cartographie aussi détaillée que possible des dynamiques (sous-) régionales est l'objectif.

Cet enrichissement de DynaM résulte d'un accord de collaboration entre les trois autorités régionales et est coordonné par l'ONSS et HIVA-KU Leuven. Le support régional est réalisé par IWEPS (l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'IBSA/BISA (Institut Bruxellois de Statistique et Analyse) et le Département WSE (Werk en Sociale Economie) de l'Administration Flamande.

TOUT COMMENTAIRE EST LE BIENVENU ludo.struyven@kuleuven.be; tim.goesaert@kuleuven.be

KU Leuven
HIVA ONDERZOEKINSTITUUT VOOR ARBEID EN SAMENLEVING
Parkstraat 47 bus 5300, 3000 LEUVEN, België
hiva@kuleuven.be
www.hiva.be

© 2016 HIVA KU Leuven

Cette publication ne peut être ni reproduite ni publiée au moyen d'impression, photocopie, micro-film ou autre moyen quelconque sans autorisation écrite préalable de l'auteur

Table des matières

Table des matières	3
Synthèse	4
1 Redressement modéré du marché du travail	5
1.1 Reprise de la croissance de l'emploi, mais sans retrouver les niveaux antérieurs	5
1.2 Faible rotation de l'emploi	6
1.3 Faible dynamique auprès des employeurs entrants	7
2 Création et destruction d'emplois selon l'activité économique	10
2.1 Premier regard sur les secteurs principaux	10
Croissance dans les services et l'agriculture, contraction dans l'industrie	10
2.2 Les 10 principaux secteurs connaissant une contraction ou une croissance de l'emploi	14
L'intérim comme principal secteur en expansion	14
La construction comme principal secteur en contraction	15
Contraction considérable dans le secteur financier et dans les services de poste et télécommunication	16
3 Analyse régionale des chiffres en matière d'emploi	18
3.1 Entreprises monorégionales versus entreprises plurirégionales	18
Croissance chez les employeurs bruxellois et flamands, légère baisse en Wallonie	18
Augmentation de l'emploi auprès des employeurs plurirégionaux	19
3.2 Création et destruction d'emplois au niveau régional selon l'activité économique	19
4 Notions et méthodologie	24
Annexe	26

Synthèse

Le marché belge de l'emploi connaît un lent redressement

Après deux années de contraction, on constate de nouveau, pour la période 2013 à 2015, une augmentation de l'emploi. Ce redressement est en grande partie influencé par le secteur de l'intérim, ce qui signifie que les employeurs restent prudents en ce qui concerne les recrutements. On peut aussi évoquer une certaine prudence chez les travailleurs: leur dynamique est plutôt faible et le pourcentage de travailleurs restants reste élevé.

La dynamique des employeurs entrants est faible, qu'il s'agisse du nombre de nouveaux employeurs ou de la création d'emplois

Plus de quatre emplois sur cinq sont créés au sein des entreprises existantes. Le taux des employeurs entrants, à savoir la proportion des employeurs entrants par rapport à l'ensemble des employeurs actifs n'a que très faiblement progressé au cours de la période 2013/2014 par rapport à la période précédente. La proportion des employeurs entrants dans la création d'emplois a décliné jusqu'à atteindre le plus bas niveau enregistré au cours de la période 2005-2014.

Ce redressement cache d'importantes différences sectorielles

Alors que l'emploi total régresse dans le secteur secondaire, on relève une augmentation nette dans le secteur des services (tertiaire et quaternaire).

Les contributeurs principaux à ce redressement sont le secteur de l'intérim, celui des soins de santé ainsi que les services sociaux. Par contre, c'est de contraction de l'emploi qu'il faut de nouveau parler pour les services financiers ainsi que pour les postes et télécommunications.

Le secteur primaire, lui aussi, enregistre une croissance de l'emploi

Cependant le nombre de postes de travail dans l'agriculture et l'horticulture varie énormément sous l'influence du travail occasionnel.

L'ensemble de l'industrie régresse

On observe en particulier une forte chute dans le secteur de la construction qui voit 6.800 emplois disparaître. Quelques rares secteurs enregistrent une hausse, dont le secteur pharmaceutique.

Les évolutions au niveau régional ne sont pas identiques

On observe ainsi une augmentation de l'emploi auprès des employeurs "purement" bruxellois ou "purement" flamands alors qu'il y a un léger tassement auprès des entreprises "purement" wallonnes.

La croissance dans le secteur pharmaceutique est en outre attribuable aux employeurs établis en Région wallonne alors que l'augmentation des postes de travail dans l'agriculture est un phénomène flamand. L'impact du secteur secondaire est plutôt réduit en Région bruxelloise où les augmentations les plus importantes concernent les services administratifs, de soutien ainsi que spécialisés.

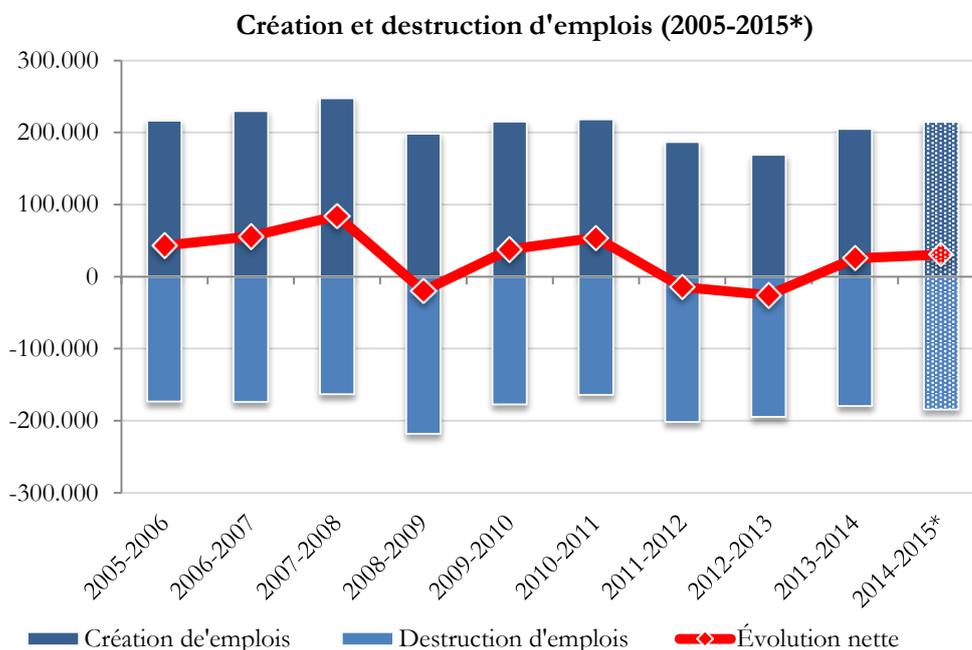
1 | Redressement modéré du marché du travail

1.1 Reprise de la croissance de l'emploi, mais sans retrouver les niveaux antérieurs

L'analyse du précédent release de DynaM (version de décembre 2015¹) a montré que le marché du travail en Belgique a renoué avec une croissance positive après une contraction de deux ans. Cette évolution positive de la vie économique est apparue au cours de la période 2013/2014 et semble persister depuis lors² - sur la base d'un premier traitement des déclarations trimestrielles 2015.

Les graphiques suivants illustrent cette évolution. L'augmentation de la création d'emplois entre 2013 et 2015 constitue le moteur de la croissance. La destruction d'emplois a tendance à baisser légèrement. Concrètement 205 000 emplois ont été créés entre juin 2013 et juin 2014 (par les nouveaux employeurs ou les employeurs en expansion) alors que 179 600 emplois disparaissaient (chez les employeurs en contraction ou sortants³). En 2015, il s'agit provisoirement de la création de 215 000 emplois à mettre en rapport avec une destruction de 184 300 emplois. Il en résulte une évolution nette de 30 700 emplois entre 2014 et 2015 et de 25 400 emplois entre juin 2013 et 2014.

Graphique 1 Réallocation des emplois sur le marché du travail en Belgique (juin 2005-juin 2015) - évolution des mouvements annuels en chiffres absolus



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

* Extrapolations

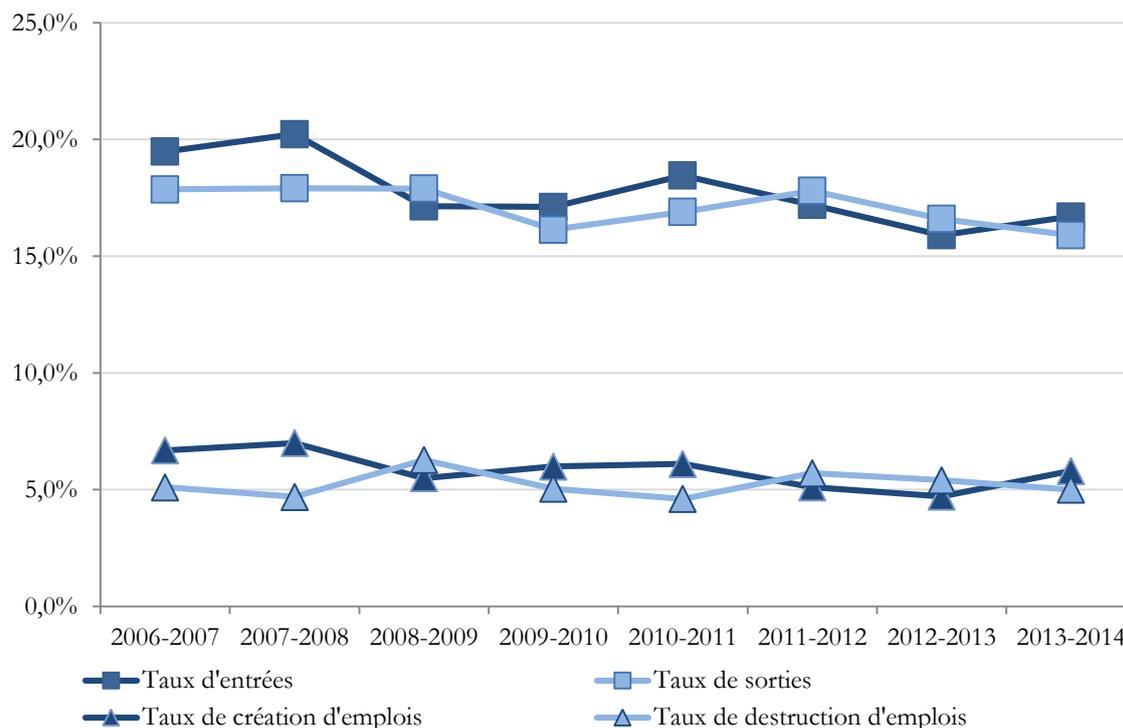
1 www.dynam-belgium.org/site/index.php/fr/releases

2 Les chiffres 2015 sont une estimation établie sur la base d'une première correction des données administratives. Les chiffres définitifs ne seront fournis que lorsque toutes les entreprises nouvelles ou en expansion seront identifiées.

3 Par employeur, on entend les entreprises, aussi bien personnes physiques que morales, qui emploient des travailleurs salariés assujettis à la sécurité sociale belge.

La croissance négative de la période 2011-2013 s'est retournée, mais la réallocation nette d'emplois n'a pas retrouvé le niveau atteint entre 2005 et 2008. Ceci apparaît clairement sur le graphique 2 qui présente les taux de création et de destruction d'emplois.⁴ Ce taux s'élève à 5,4% pour la période 2013/2014, ce qui correspond à la création de 54 emplois, pour 1 000 emplois. On s'attend à ce qu'il s'élève à 5,6% pour la période 2014/2015, ce qui sera encore inférieur au taux de création d'emplois atteint au cours de la période 2005-2008 où il oscillait entre 6 et 6,6%.

Graphique 2 Réallocation des emplois sur le marché du travail en Belgique (juin 2005-juin 2015): taux de création et de destruction des emplois



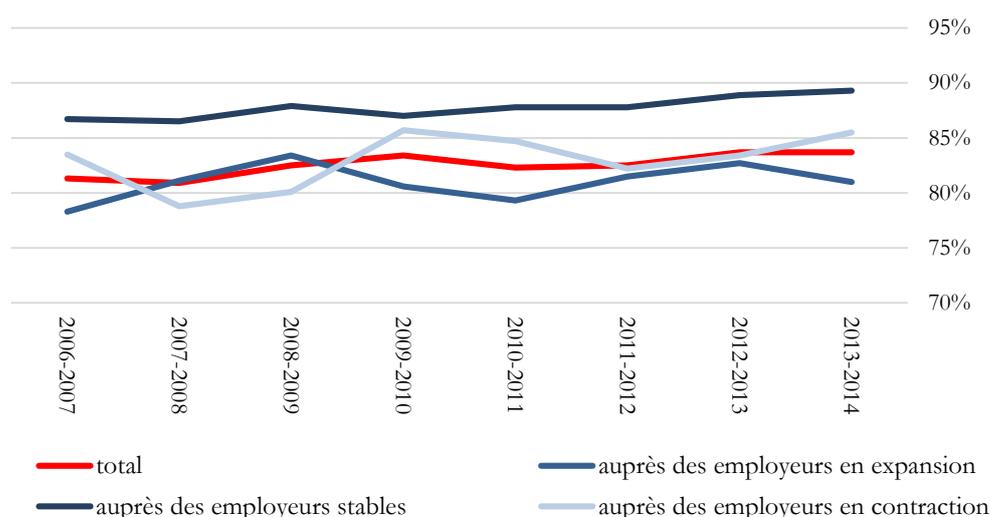
© DynaM dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

1.2 Faible rotation de l'emploi

Le graphique 2 illustre la dynamique des travailleurs, c.-à-d. les taux d'entrées et taux de sorties des travailleurs dans une entreprise. Ici aussi, l'augmentation du taux d'entrées va de pair avec la diminution du taux de sorties. Mais bien que le taux de réallocation d'emplois (la somme des taux de création et destruction d'emplois) ait augmenté de 0,7% par rapport à la période 2012/2013, la dynamique des travailleurs (somme des taux d'entrées et des taux de sorties) n'a que faiblement évolué. En 2013/2014, la dynamique des mouvements des travailleurs a par conséquent été alimentée en grande partie par la création et la destruction d'emplois, plus que par le churning ou la rotation des emplois. En d'autres mots, les travailleurs sont restés autant que possibles dans l'entreprise qui les occupait.

4 Vous trouverez la définition de ces notions dans le cadre de la page suivante ainsi qu'en annexe.

Graphique 3 Evolution des taux des travailleurs restants



© DynaM dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

Cette stagnation de la dynamique des travailleurs apparaît également à l'examen du taux des travailleurs restants présenté dans le graphique 3. Le taux des travailleurs restants pour la période 2013/2014 s'élevait à presque 84%, ce qui est 3% au-dessus du niveau d'avant la crise (81% pour les périodes 2006/2007 et 2007/2008). Il n'est pas étonnant que ce soit auprès des entreprises sans réallocation d'emplois que le taux des travailleurs restants est le plus élevé. Dans ces entreprises, le taux de travailleurs restants a graduellement augmenté de 87% jusqu'à 89%. Le taux des travailleurs restants dans les entreprises avec création ou destruction d'emplois a été plus variable que dans l'ensemble des entreprises. Dans les entreprises avec création d'emplois, le taux de travailleurs restants a fluctué dans un intervalle de plus de 3% avec comme conséquence que le taux pour la période 2013/2014 (81%) reste bien au-dessus du niveau d'avant la crise (78% dans la période 2006/2007). Dans les entreprises avec destruction d'emplois, la fluctuation des taux des travailleurs restants a été encore plus importante, avec le niveau de 2013/2014 (plus de 85%) également au-dessus du niveau de 2006/2007 (moins de 83%). La série temporelle révèle que les augmentations de la deuxième année de crise (2009/2010, +5%) et de la période 2011/2012 (plus de +3%) sont les plus marquantes.

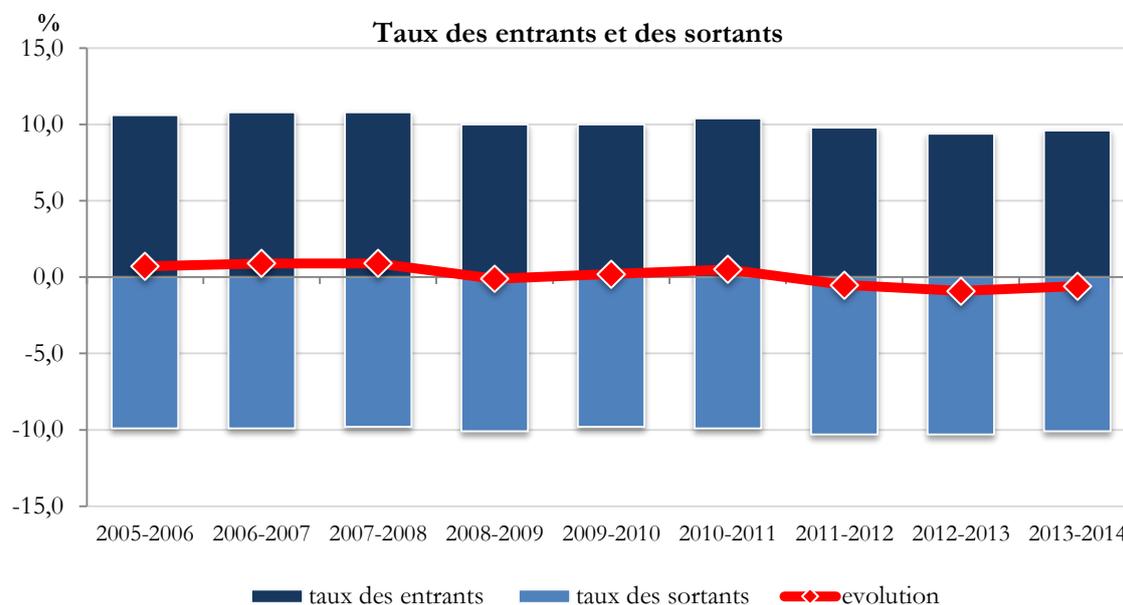
1.3 Faible dynamique auprès des employeurs entrants

Plus de 4 emplois sur 5 sont créés auprès des employeurs existants. Entre juin 2013 et juin 2014, 36 600 emplois ont été créés dans les entreprises qui ont débuté une activité d'employeur, ce qui correspond à 18% du total des emplois créés. La quote-part de ces employeurs entrants dans la création d'emplois a atteint le niveau le moins élevé de toute la période 2005-2014. La quote-part des employeurs sortants dans la destruction d'emplois a, elle, atteint 27,4% (correspondant à 49 100 emplois perdus), ce qui constitue le niveau le plus élevé de toute la période observée.

Le graphique 4 présente l'évolution des employeurs entrants et sortants par rapport au nombre total des employeurs actifs en Belgique. Au cours de la période 2013/2014, 23 200 entreprises ont débuté une activité d'employeur. Le taux des employeurs entrants (nombre d'employeurs entrant par rapport au nombre total d'employeurs actifs) n'a, avec un résultat de 9,6%, que légèrement augmenté par rapport à la période 2012/2013 qui a connu le niveau le plus bas de toute la période 2005-2014.

Au cours de la période 2013/2014, 24 600 entreprises ont cessé leur activité d'employeur. Le taux des employeurs sortants (10,1%) était légèrement en-dessous du niveau de 2012/2013. Tout au long de la période 2005-2014, le taux des employeurs sortants est resté fort stable.

Graphique 4 Taux des entrants et des sortants des employeurs



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

Le précédent release de DynaM examinait quelques tendances sous-jacentes tant en ce qui concerne les caractéristiques des employeurs que les taux de travailleurs entrants et sortants. Cette note analyse plus en profondeur la dynamique de l'emploi en se penchant tout particulièrement sur les différences sectorielles. En effet, l'évolution globalement positive de l'emploi peut masquer de grandes différences intersectorielles. Nous examinerons les secteurs en expansion ces dernières années et les activités qui connaissent la meilleure croissance ou la contraction la plus importante. Par ailleurs, nous nous pencherons sur les éventuelles différences régionales. En raison de la disponibilité des données, nous nous limiterons à l'année 2014 comme l'année d'observation la plus récente. Concrètement, cela signifie que nous analyserons l'évolution de l'emploi entre juin 2013 et juin 2014 (corrigée selon la méthodologie DynaM).

DynaM - Indicateurs principaux

DynaM est un projet novateur qui inventorie les turbulences sur le marché du travail en Belgique. Les chiffres DynaM reposent sur une source administrative fiable gérée par l'Office national de sécurité sociale (l'ONSS). Ils couvrent quasiment 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Les analyses sont basées sur les données de l'ONSS relatives à l'emploi salarié en Belgique, qui permettent de se rendre compte de la dynamique réelle sous-jacente sur le marché du travail moyennant une méthode de correction DynaM. L'évolution de l'emploi est déterminée par les entreprises en expansion qui créent des emplois et les entreprises en contraction qui en suppriment. On parle ici de la dynamique de l'emploi, qui est exprimée en taux.

Un taux de création d'emplois de 5,4% pour la période 2013/2014 signifie que pour 1 000 emplois, 54 nouveaux emplois ont été créés. Parallèlement, pour 1 000 emplois, les 47 emplois qui sont détruits entre 2013 et 2014 correspondent à un taux de destruction d'emplois de 4,7%. Le résultat net est donc de 7 emplois supplémentaires pour 1 000 emplois (ce qui constitue la réallocation nette d'emplois, autrement dit l'évolution nette). La somme des emplois créés et détruits (54 + 47 soit 101 emplois pour 1 000 emplois) est une mesure de l'intensité de la dynamique de l'emploi (taux de réallocation des emplois).

La dynamique de l'emploi ainsi que la dynamique de travailleurs ne peuvent être mesurées précisément que si les données de base sont corrigées et expurgées des déplacements d'emplois entre entreprises qui ont une origine administrative. Suite à des événements démographiques au niveau des entreprises (fusions, scissions, transferts et reprises, ...), des emplois peuvent passer d'une entité juridique à l'autre alors que le travailleur continue à effectuer la même tâche à la même place. Cette dynamique apparente dans le nombre d'emplois mène à une surestimation de la réallocation annuelle. La méthodologie DynaM élimine ces biais en utilisant la méthode du "longitudinal record-linking" sur la base de l'information concernant les flux d'emplois. La méthode est développée conformément aux standards internationaux.

DynaM publie les chiffres et les analyses en ligne : www.dynam-belgium.org.

2 | Création et destruction d'emplois selon l'activité économique

2.1 Premier regard sur les secteurs principaux

Croissance dans les services et l'agriculture, contraction dans l'industrie

Ce chapitre débutera par l'analyse des principaux secteurs. Le Graphique 5 présente l'évolution des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire pour la période 2007-2014. Vous trouverez la définition de ces secteurs et des sous-secteurs y afférents en annexe.⁵ Les graphiques 6 et 7 présentent les chiffres relatifs à la période 2013/2014 détaillent les 4 secteurs principaux et illustrent les taux de création et de destruction d'emplois. Les chiffres sous-jacents - ainsi que la croissance pour la période 2012/2013 - sont repris dans les Tableau 5 et 6.

Bien que le secteur primaire ne soit pas fort étendu (pour la période 2013/2014 26 000 postes de travail sur 3 800 000, tous secteurs confondus), on notera l'évolution positive de ces dernières années. Il est à signaler que le nombre de postes de travail dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture fluctue fortement en raison du nombre important de travailleurs occasionnels. Dès lors, l'évolution mesurée ne représente pas toujours la tendance réelle. Entre 2006 et 2014, l'emploi net ne s'est contracté que durant deux années (les périodes 2007/2008 et 2011/2012), alors que pour toutes les autres années, le secteur primaire a connu une croissance nette positive. La croissance la plus importante a eu lieu au cours de la dernière année d'observation, qui a vu la création de 2 900 emplois. La création d'emplois au sein d'entreprises existantes y a grandement contribué. D'après les estimations rapides de l'ONSS (3^e trimestre 2015), l'emploi s'est redressé après la contraction temporaire à la suite du boycott russe des produits maraîchers et agricoles au cours du troisième trimestre 2014.

En ce qui concerne le secteur secondaire, l'emploi a régressé à 17 300 postes de travail au cours de la période 2013/2014. La contraction de l'emploi n'est que légèrement inférieure à celle de la période 2012/2013 (perte de 18 300 unités). La création d'emplois, déjà fort faible, a continué sa lente régression (soit 32 200 emplois ou 4,4%) et la destruction d'emplois a légèrement baissé (soit 49 500 emplois ou 6,8%) tout en se maintenant à un niveau relativement élevé. Ceci traduit notamment l'effet des restructurations dans l'industrie métallurgique effectuées à plein régime à partir de 2013.

En outre, la construction reste en forte régression. L'emploi dans ce secteur, déjà fort touché en 2012/2013, se contracte davantage. En 2013/2014, le taux de création d'emplois a régressé de 8,3%

⁵ A cet égard, nous nous référons à la définition des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire établie par le Steunpunt Werk en Economie (http://www.steunpuntwerk.be/system/files/methodologie_classificatie_wse-sectoren.pdf). Dans le cadre de cette note, certains secteurs sont regroupés.

à 8,1%, alors que le taux de destruction d'emplois est passé de 10,7% à 11,4%.⁶ Selon de récentes analyses (réalisées sur la base des estimations rapides de l'ONSS relatives au 3^e trimestre 2015), la tendance négative se poursuivra en 2015, soit une perte de 2% pour les postes de travail par rapport au 3^e trimestre 2014.

La raison principale de la croissance totale de l'emploi réside dans les secteurs des services. Tant le secteur tertiaire que le quaternaire sont responsables de la création nette de 20 000 emplois. Le secteur tertiaire renoue avec la création nette d'emplois après une croissance négative pendant deux ans. Cela correspond en partie à la diminution de la destruction d'emplois, principalement dans les entreprises existantes. La création d'emplois a également augmenté pour quasiment retrouver son niveau d'avant la crise (période 2006/2007). Le commerce de détail et en gros, ainsi que les secteurs de l'Horeca et du tourisme créent énormément d'emplois, mais en en suppriment presque tout autant. La création nette d'emplois est dès lors faible, mais les secteurs ont une grande dynamique interne. 2 100 emplois ont été supprimés au cours de la période 2012/2013 au sein des secteurs de l'Horeca et du tourisme, mais ces derniers ont renoué avec une légère croissance par la création de 520 emplois en 2013/2014.

La principale augmentation nette en termes d'emplois revient aux services administratifs, de soutien et spécialisés. Ces derniers comprennent entre autres les agences d'intérim et le secteur du nettoyage, secteurs fort sensibles à la conjoncture, fournissant des services nécessitant beaucoup de main-d'œuvre. En net, 21 600 emplois ont été créés au sein de ces secteurs durant la période 2013/2014. Ces derniers ont le plus contribué à la croissance de l'emploi au cours de cette période. On s'attend également à une augmentation pour ces secteurs pendant la période 2014/2015 (voir les estimations rapides de l'ONSS relatives au 3^e trimestre 2015). Il est à noter que la croissance nette en 2012/2013 était négative en raison de la faible création d'emplois et d'une plus forte destruction de ceux-ci.

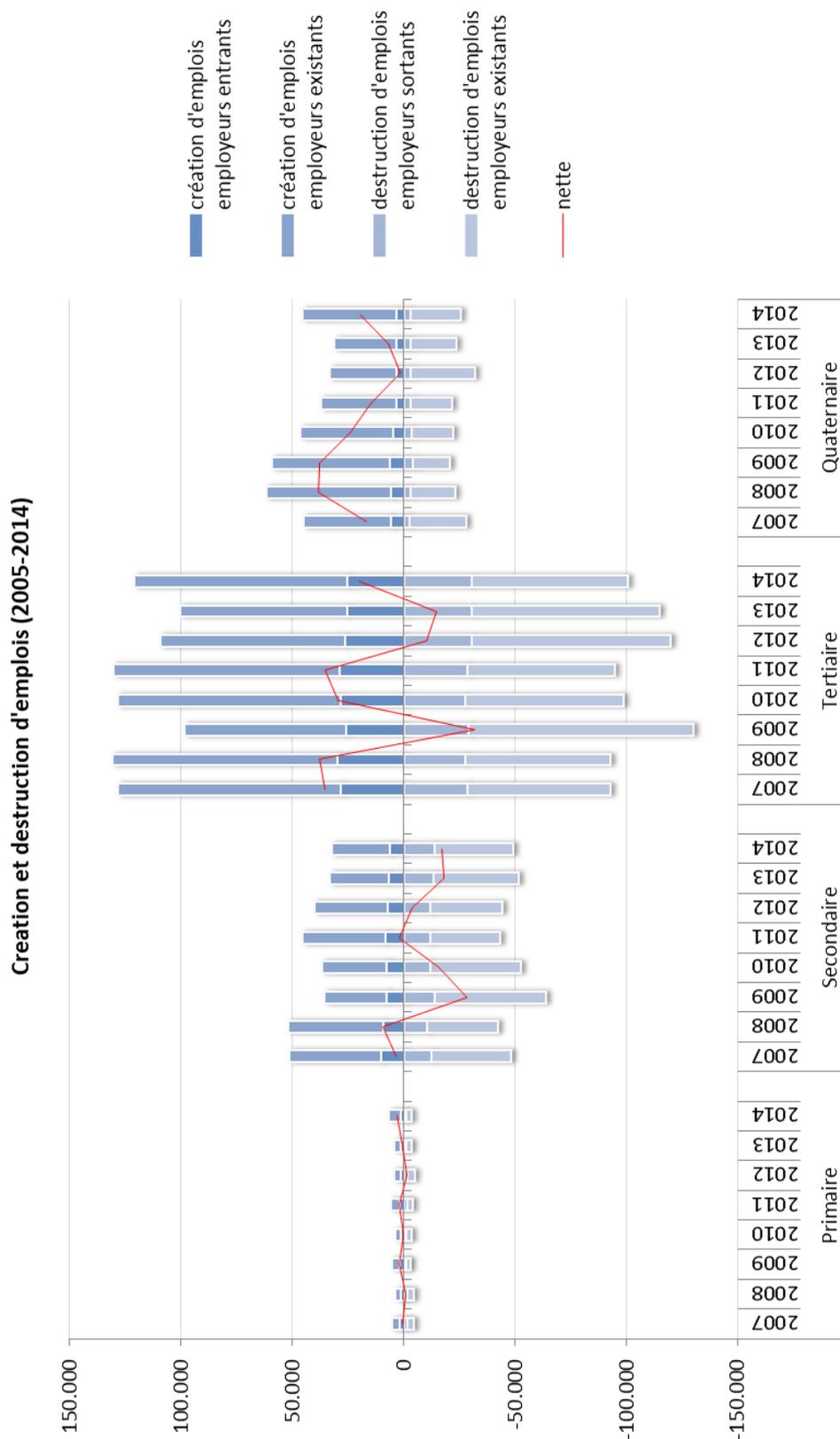
Le secteur quaternaire est traditionnellement le secteur le moins sensible à la conjoncture. Au cours de la période 2007-2014, l'emploi a systématiquement connu une croissance positive. Il a connu la croissance la plus forte des quatre dernières années au cours de la période 2013/2014. La seule période qui a connu une création nette d'emplois plus importante sur base annuelle est celle de 2008-2010. On considère généralement que les entreprises existantes sont les principales responsables de la création d'emplois. L'évolution tendancielle de l'emploi au sein des secteurs de l'administration publique et de l'enseignement fut positive au cours de la période 2013/2014 (+10 000 postes de travail, soit +1,1%), mais cela est la conjonction d'une baisse dans le secteur de la fonction publique (-0,8%) et d'une forte augmentation dans l'enseignement (+3,5%). A cet égard, notons qu'il est délicat de mesurer le nombre de postes de travail dans l'enseignement en raison du nombre important de contrats temporaires qui s'achèvent au moment de la mesure. En ce qui concerne la période 2014/2015, l'ONSS considère, dans ses estimations rapides (3^e trimestre 2015), que la baisse dans le secteur de la fonction publique persistera à raison de 2%.

En ce qui concerne les secteurs des activités médico-sociales et sociales, 15 500 emplois ont été créés au cours de la période 2013/2014, contre une suppression de seulement 6 700 emplois. 8 900 postes de travail ont dès lors été créés dans ces secteurs et l'emploi continue à croître au rythme de la période 2011-2013 (+1,9%).⁷ L'emploi a donc un taux de croissance inférieur à ceux de la période 2005-2011.

⁶ Si on désire savoir dans quelle mesure la diminution concerne une réelle contraction d'emplois ou concerne plutôt un déplacement des travailleurs vers d'autres statuts ou des détachements, des analyses complémentaires sont nécessaires. La diminution des investissements publics pourrait également être à la cause. La construction est un important consommateur de produits et services intermédiaires locaux, ce qui fait qu'une contraction d'activités dans la construction se fait sentir dans de nombreux autres secteurs (voir SVR st@ts 2015/4 pour une analyse au niveau flamand.

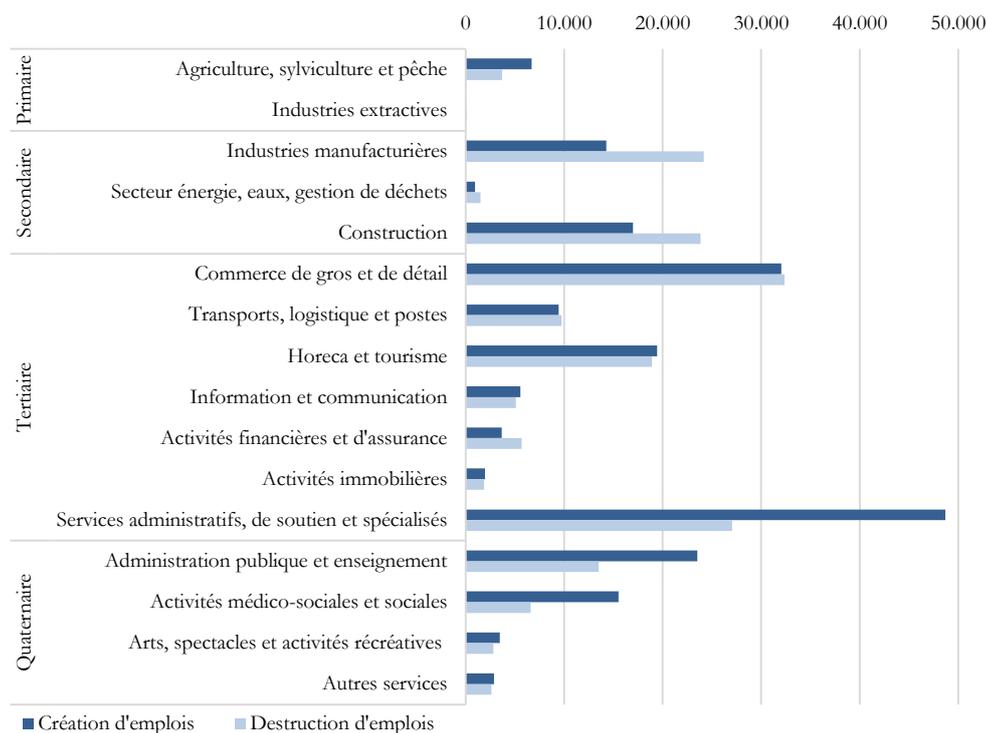
⁷ Si l'on regarde les secteurs sous-jacents (les activités pour la santé humaine (NACE 86), les activités médico-sociales et sociales avec hébergement (NACE 87) et l'action sociale sans hébergement (NACE 88)), on constate que l'emploi croît dans ces trois catégories.

Graphique 5 Aperçu de la création et de la destruction des emplois ainsi que de l'évolution nette par grands secteurs d'activité (2005-2015)



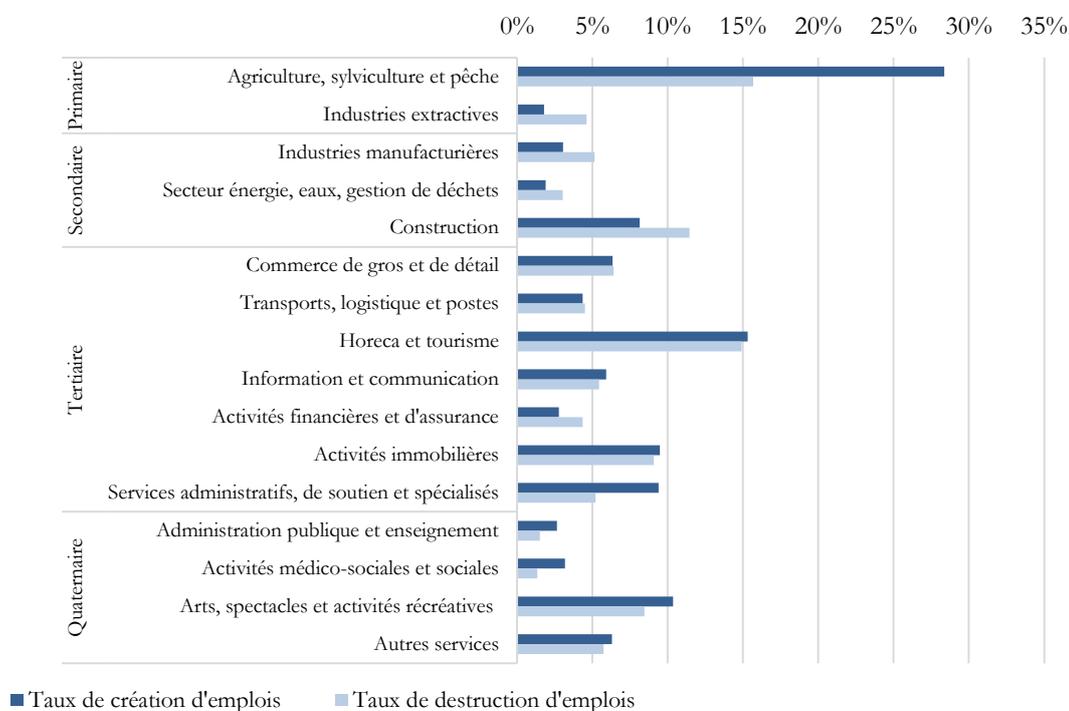
© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA - KU Leuven

Graphique 6 Création et destruction des emplois par activité économique, chiffres absolus, Belgique, juin 2013-juin 2014



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 7 Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, Belgique, juin 2013-juin 2014



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

2.2 Les 10 principaux secteurs connaissant une contraction ou une croissance de l'emploi

Dans cette section, nous subdiviserons les secteurs principaux et examinerons la dynamique des activités sous-jacentes: quels sont les secteurs qui contribuent le plus à la croissance nette de l'emploi et quels sont ceux, a contrario, où l'emploi se contracte le plus? Nous utiliserons pour ce faire les divisions NACE, définies par les 2 premières positions du code, afin d'obtenir une cartographie plus détaillée des phénomènes de contraction et d'expansion de l'emploi.⁸

L'intérim comme principal secteur en expansion

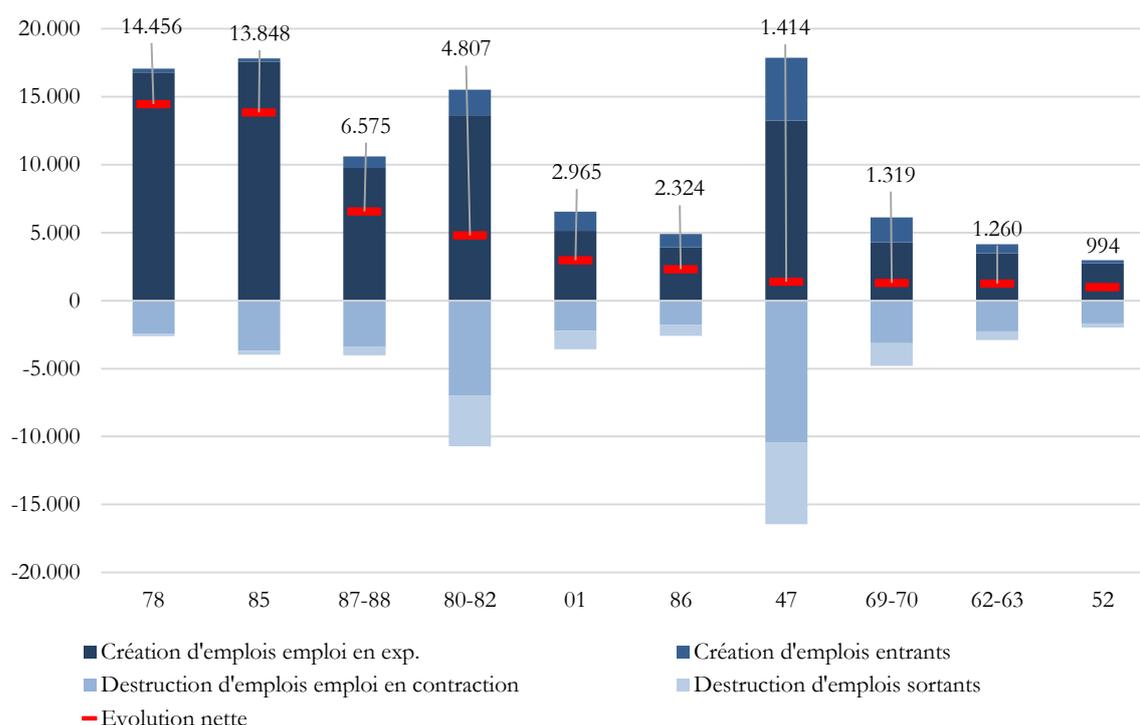
Graphique 8 montre les 10 secteurs où la croissance nette du nombre d'emplois a été la plus importante. L'importance du « top trois » a déjà été soulignée dans la section précédente. Le secteur de l'intérim (mise à disposition de personnel (division NACE 78) occupe la tête de ce classement avec 14 500 emplois créés,⁹ devant l'enseignement (division NACE 85) avec 13 800 créations d'emplois et le secteur de l'action sociale (divisions NACE 87-88) avec 6 600 nouveaux postes de travail. Il est clair que la contribution la plus importante à cette création d'emplois est à mettre l'actif du secteur des services, tant commerciaux (soutien administratif et professionnel, activités des sièges sociaux, commerce de détail, consultance informatique, entreposage et services auxiliaires des transports) que non commerciaux (soins de santé). Dans le secteur industriel, la contribution la plus importante en termes de création d'emplois est apportée par un secteur pharmaceutique qui, avec une création nette de 720 emplois, est le 11^e secteur qui participe le plus à la croissance de l'emploi. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné dans la section précédente, l'agriculture a, elle aussi, été un important vecteur de croissance de l'emploi pendant la période 2013/2014.

Bien que ces secteurs affichent en chiffres nets un nombre d'emplois créés assez similaire, on observe en leur sein des différences importantes. Le commerce de détail se caractérise par une forte création d'emplois et par un grand nombre d'employeurs débutants, mais a vu également un grand nombre d'emplois détruits en raison de nombreuses cessations d'activité qui ont été enregistrées. Les secteurs des activités juridiques et comptables, des activités des sièges sociaux et du conseil de gestion (divisions NACE 69-70) et de la programmation, du conseil et des autres activités informatiques ainsi que des services d'information (NACE 62-63), quant à eux, sont peut-être de plus petits secteurs en termes d'emploi (ils pèsent respectivement 68 800 et 50 000 salariés contre 249 700 pour le commerce de détail), mais il n'en demeure pas moins qu'en chiffres nets, ils créent autant d'emplois. Du coup, ils devancent également le commerce de détail en termes de pourcentage de création nette d'emplois, avec respectivement 1,9% et 1,8% contre 0,6%.

⁸ Dans le cadre de cette étude, quelques activités au sein des deux premières positions de la nomenclature ont été combinées.

⁹ Les données concernant les emplois intérimaires sont enregistrées en reprenant les caractéristiques de l'entreprise et de l'unité d'établissement de l'agence du travail intérimaire et non celles de l'utilisateur. Une analyse récente de Jan Denys dans « Uitzendwerk : 360° handboek » (2015, Lannoo Campus) montre que les secteurs industriels (alimentation, chimie, métaux) sont les principaux utilisateurs. Les secteurs du transport, de la logistique et de la distribution sont également des secteurs dans lesquels le travail intérimaire est bien représenté.

Graphique 8 Evolution nette de l'emploi: top 10 des secteurs en croissance en Belgique (2013/2014)



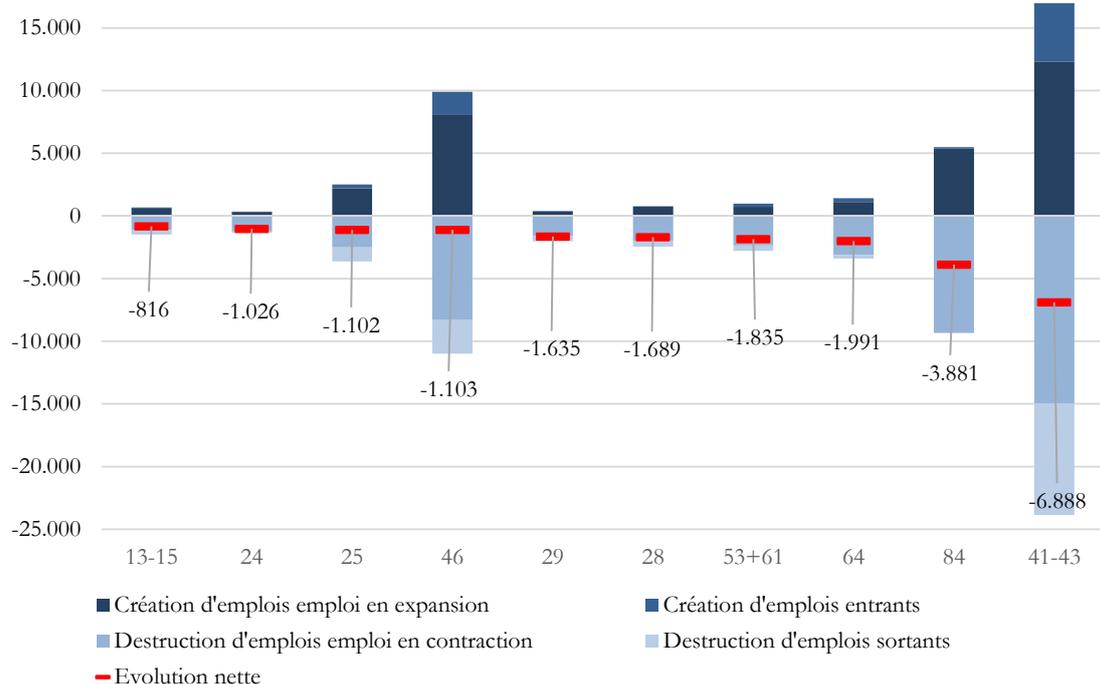
© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

78	Activités liées à l'emploi
85	Enseignement
87-88	Action sociale avec ou sans hébergement
80-82	Enquêtes et sécurité, Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage, Services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
86	Activités pour la santé humaine
47	Commerce de détail (véhicules automobiles et motocycles exclus)
69-70	Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion
62-63	Programmation, conseil et autres activités informatiques; services d'information
52	Entreposage et services auxiliaires des transports

La construction comme principal secteur en contraction

Graphique 9 présente, quant à lui, les 10 secteurs qui connaissent la plus forte contraction de l'emploi. C'est dans le secteur de la construction (NACE 41-43) que la diminution du nombre d'emplois est la plus importante, avec quelque 6 900 emplois supprimés. La construction est un secteur qui emploie un grand nombre de personnes (209 000 postes de travail) et qui connaît une forte dynamique en termes de création et de destruction d'emplois, mais aussi en ce qui concerne les entreprises qui débutent et celles qui cessent leurs activités. Nous observons également une forte contraction de l'emploi dans le secteur « Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire » (NACE 84), avec 3 900 emplois en moins. C'est ensuite dans les secteurs industriels (fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie métallique, assemblage de véhicules motorisés, fabrication de machines) que l'on enregistre un grand nombre de pertes d'emplois. Dans cette liste, ce sont les plus petits secteurs qui perdent proportionnellement le plus d'emplois.

Graphique 9 Evolution nette de l'emploi : top 10 des secteurs en contraction en Belgique (2013/2014)



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

13-15	Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
46	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
28	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.
53+61	Activités de poste et de courrier et télécommunications
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
41-43	Construction

Contraction considérable dans le secteur financier et dans les services de poste et télécommunication

Deux autres secteurs de services connaissent également une forte contraction de l'emploi et apparaissent dans ce top 10: les activités des services financiers (NACE 64), où les pertes d'emplois se chiffrent à 1 900 unités et les activités de poste et de courrier et les télécommunications (NACE 53+61) avec environ 1 800 emplois en moins. Ces secteurs sont caractérisés, ces dernières années, par une diminution de l'emploi.

En ce qui concerne le secteur financier, il y a eu, dans la période 2006 à 2014, 3 années avec une augmentation nette de l'emploi (1 500 emplois en 2007, 350 en 2008 et 440 en 2011); au cours des autres années, une perte de 8 900 emplois a été accumulée. La création d'emplois dans le secteur financier n'a pas disparu mais les 1 100 emplois créés en 2013-2014 représentent le niveau le plus bas de toute la période observée 2006-2014. En 2006/2007 il y avait encore 3 440 emplois créés.

L'abaissement continu de l'emploi n'est pas seulement la conséquence de la crise économique mais est également provoqué par l'informatisation poussée et la concurrence accrue. Dans les activités de poste, de courrier et de télécommunications, seul l'année de 2008 a connu une augmentation nette de l'emploi de 440 unités. Alors qu'au cours des autres années de la période 2006-2014, une perte de 15 700 emplois a été accumulée. La transformation de bpost avec réduction importante de ses effectifs a largement contribué à cette diminution.

3 | Analyse régionale des chiffres en matière d'emploi

3.1 Entreprises monorégionales versus entreprises plurirégionales

Nous reprenons dans cette section l'analyse sectorielle, mais en étant attentifs aux différences entre régions dans le but de relier le plus précisément possible les phénomènes de création et de destruction d'emplois dans les entreprises belges à une région en particulier. Un tel exercice nous oblige à adapter et subdiviser les données DynaM.

La majorité des employeurs (97,6%) sont en effet 'monorégionaux', ce qui signifie que tous leurs travailleurs sont occupés dans une seule région. La réallocation d'emplois peut dans ce cas être attribuée d'une manière univoque à une région en particulier. Un petit groupe d'employeurs sont actifs dans plusieurs régions; souvent, il s'agit de grosses entreprises. Concrètement, ces entreprises plurirégionales représentaient, en 2013/2014, 2,4% du nombre total d'employeurs, mais pas moins de 34,7% du nombre total de postes de travail. L'augmentation ou la diminution de l'emploi dans ces entreprises "plurirégionales" ne peut pas être attribuée à une région en particulier.¹⁰

La section ci-dessous s'articulera autour de la distinction entre employeurs monorégionaux et employeurs plurirégionaux. Les employeurs du premier groupe peuvent être rattachés à une région en particulier tandis que ceux du deuxième groupe influencent plutôt la tendance au niveau national.

Croissance chez les employeurs bruxellois et flamands, légère baisse en Wallonie

Le graphique 10 présente les différences entre les entreprises monorégionales et plurirégionales.¹¹ Les employeurs monorégionaux de la Région flamande ont créé 95 800 nouveaux emplois au cours de la période 2013-2014 (soit un taux de création d'emplois de 6,4%). Dans le même temps, 90 100 emplois ont été supprimés (soit un taux de destruction d'emplois de 6,0%). Par conséquent, le nombre d'emplois a augmenté de 5 700 unités durant la période 2013-2014. Ceci correspond à une augmentation de 0,4%. Environ un emploi sur 5 a été créé par un employeur entrant.

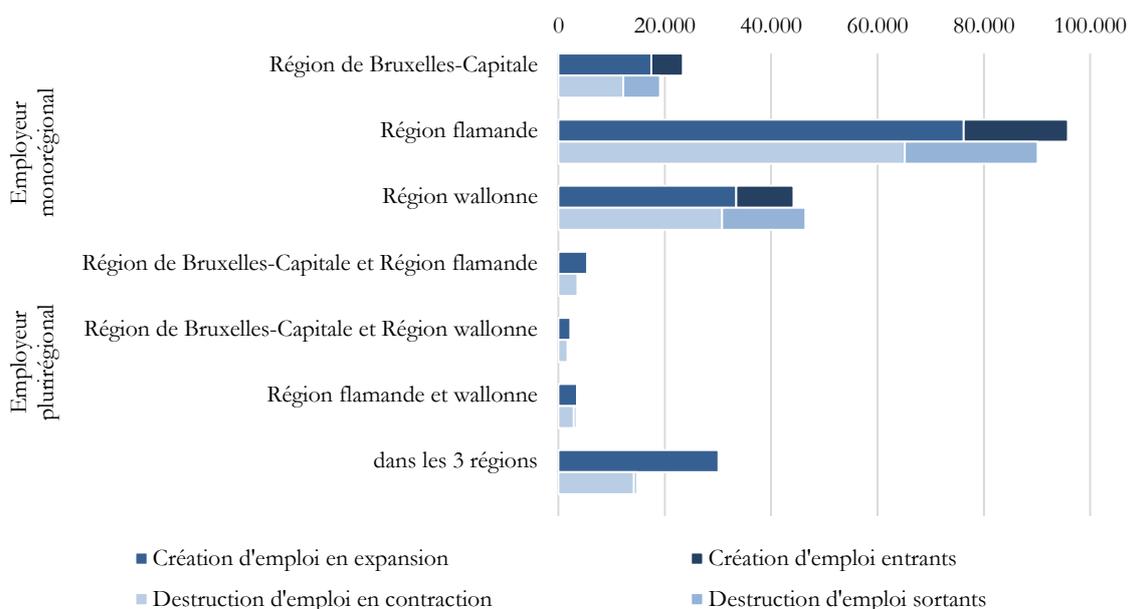
Les employeurs monorégionaux de la Région wallonne ont créé 44 200 nouveaux emplois entre juin 2013 et juin 2014 (soit un taux de création d'emplois de 6,4%). 46 400 emplois ont été supprimés au cours de la même période (soit un taux de destruction d'emplois de 6,7%). En net, 2 200 emplois ont donc été supprimés, soit une baisse de 0,3%. Cette baisse est moins importante qu'en 2012-2013, et ce principalement en raison de l'augmentation de la création d'emplois (de 5,8% à 6,4%). La destruction d'emplois n'a que légèrement régressé (de 6,9% à 6,7%). En analysant l'origine de la création d'emplois, on remarque qu'environ un emploi sur quatre est créé par un employeur débutant. Par contre, environ un emploi sur trois a été détruit auprès des entreprises qui ont cessé d'occuper du personnel.

¹⁰ Ce sera possible dans le futur: les adaptations aux déclarations trimestrielle à partir de 2014 afin d'avoir une meilleure information relative au lieu de travail, devront permettre une telle décomposition.

¹¹ Voir également les tableaux 8 et 9 en annexe.

23 400 emplois ont été créés dans la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la période 2013/2014 (soit un taux de création d'emplois de 7,6%), contre une suppression de 19 100 emplois (soit un taux de destruction d'emplois de 6,6%). Les employeurs monorégionaux de cette région ont dès lors créé 4 300 emplois nets, ce qui correspond à un taux de croissance net de 1,4%. Ici également, les employeurs entrants sont à la base d'un quart des emplois créés.

Graphique 10 Création et destruction d'emplois selon la région de l'entreprise



© DynaM-dataset; Office National de Sécurité Sociale et HIVA-KU Leuven

Augmentation de l'emploi auprès des employeurs plurirégionaux

S'agissant des employeurs plurirégionaux, les taux de création et de destructions d'emplois sont sensiblement inférieurs à ceux atteints par les employeurs monorégionaux. Cela s'explique également par le fait qu'il s'agit, par définition, de grandes entreprises dont la dynamique de l'emploi est moins soutenue. Le taux de création d'emplois chez les employeurs plurirégionaux ne s'élevait qu'à 3,1% durant la période 2013/2014 et le taux de destruction d'emplois à 1,8%.

En raison de la taille caractéristique de ces entreprises plurirégionales, nous obtenons une augmentation nette de 17 700 postes de travail dont 15 400 chez les employeurs actifs dans les trois régions. 3% des entreprises en expansion sont ainsi responsables de 20% de la création totale des emplois.

3.2 Création et destruction d'emplois au niveau régional selon l'activité économique

Les graphiques suivants rendent compte de la dynamique de l'emploi chez les employeurs monorégionaux au sein des trois régions. On notera l'augmentation - déjà mentionnée - dans l'agriculture, la sylviculture et les pêcheries en Région flamande. En Flandre, les employeurs agricoles monorégionaux sont responsables de la création nette de 2 700 emplois, résultat de la création de 5 890 nouveaux emplois et de la suppression de 3 100 emplois. Cette augmentation est moins importante dans les autres régions (surtout en Région wallonne). En outre, la plupart des entreprises

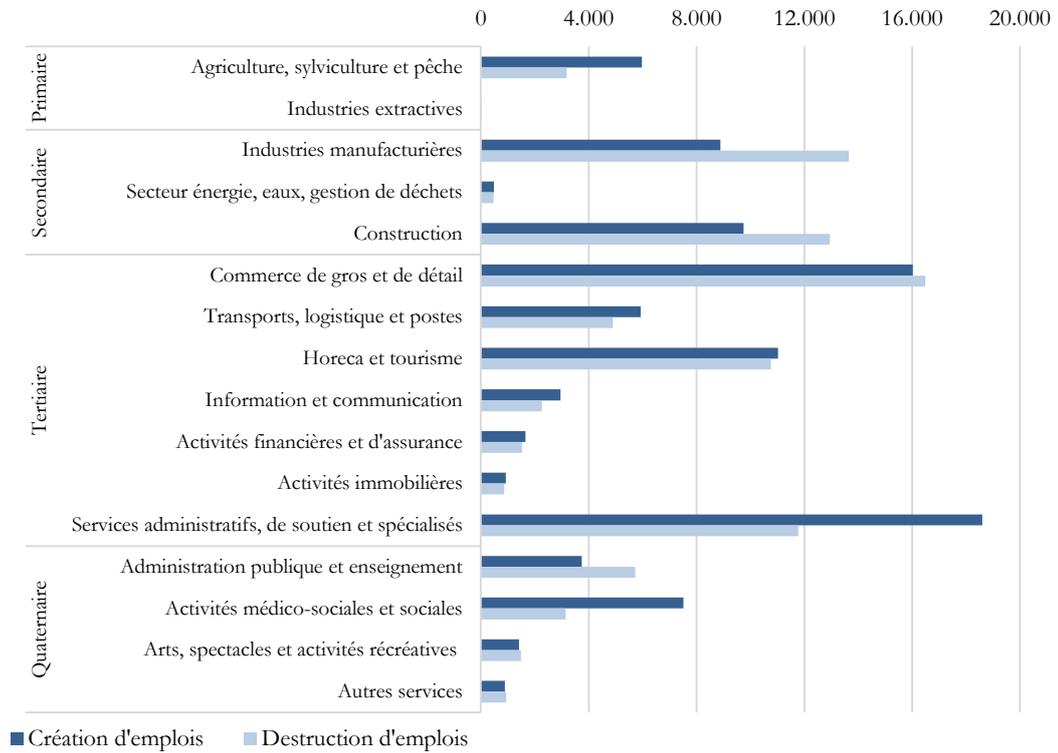
agricoles sont monorégionales. Nous ne constatons dès lors pas d'autre évolution au niveau plurirégional.

La perte nette d'emplois dans le secteur secondaire en Régions wallonne et flamande est à relever. Ceci concerne tant le secteur industriel que les entreprises de construction. Les entreprises monorégionales flamandes ont ainsi supprimé 7 900 emplois nets et les employeurs wallons, près de 5 900. Le secteur secondaire ne joue pas un grand rôle en Région bruxelloise. En chiffres absolus, la contraction de l'emploi est donc moins forte et le taux de destruction d'emplois équivalent à ceux des deux autres régions.

Dans la Région bruxelloise, les employeurs monorégionaux du secteur des services administratifs, de soutien et spécialisés se taillent la part du lion dans la création d'emplois : en net, ils en ont créé 1 800. La Région flamande est un pôle de croissance important avec une augmentation nette de 6 800 emplois. Cette augmentation est moins forte en Région wallonne (création nette de 1 100 emplois). Cette dernière connaît la plus forte croissance dans le secteur des activités médico-sociales et sociales. Ce secteur est également en augmentation dans les deux autres régions. Concrètement, il s'agit de la création nette de 2 900 emplois en Région wallonne, de 4 370 en Région flamande et de 780 en Région bruxelloise.

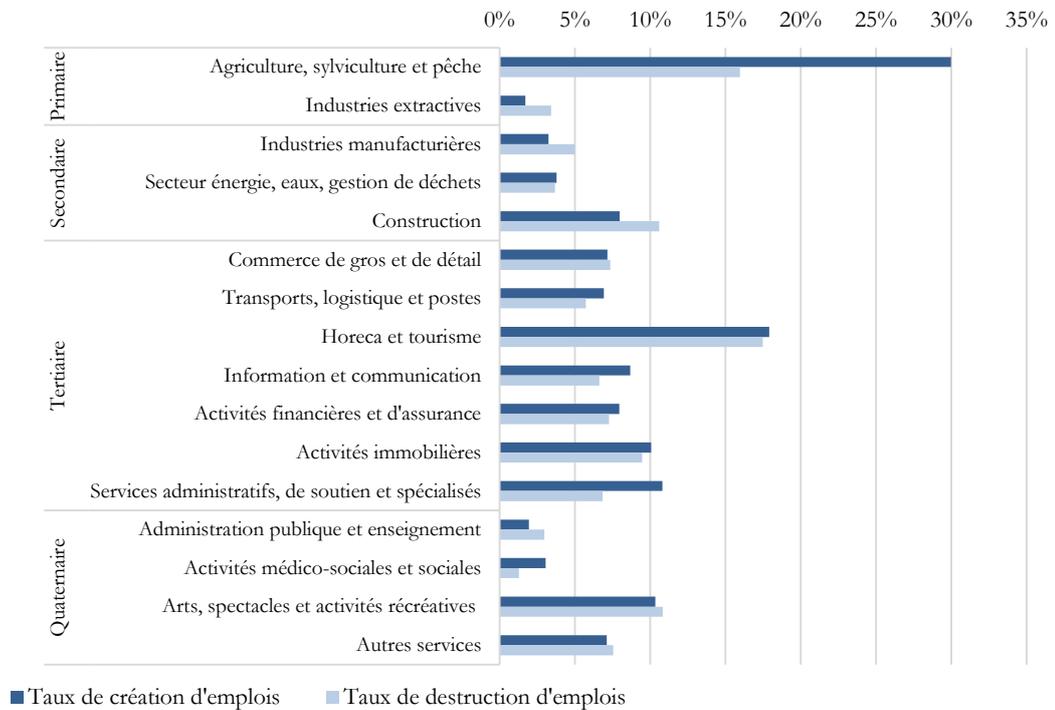
La croissance dans le secteur de l'administration publique et de l'enseignement, telle que susmentionnée, n'apparaît pas dans cette sélection des employeurs monorégionaux. En effet, l'emploi des institutions scolaires est comptabilisé avec les employeurs plurirégionaux. Dès lors, ces chiffres attestent d'une contraction de l'emploi dans le secteur de la fonction publique. La seule légère augmentation à noter tant dans ce secteur que dans celui de l'enseignement concerne la Région bruxelloise.

Graphique 11 Création et destruction des emplois par activité économique, chiffres absolus, Région flamande, juin 2013-juin 2014



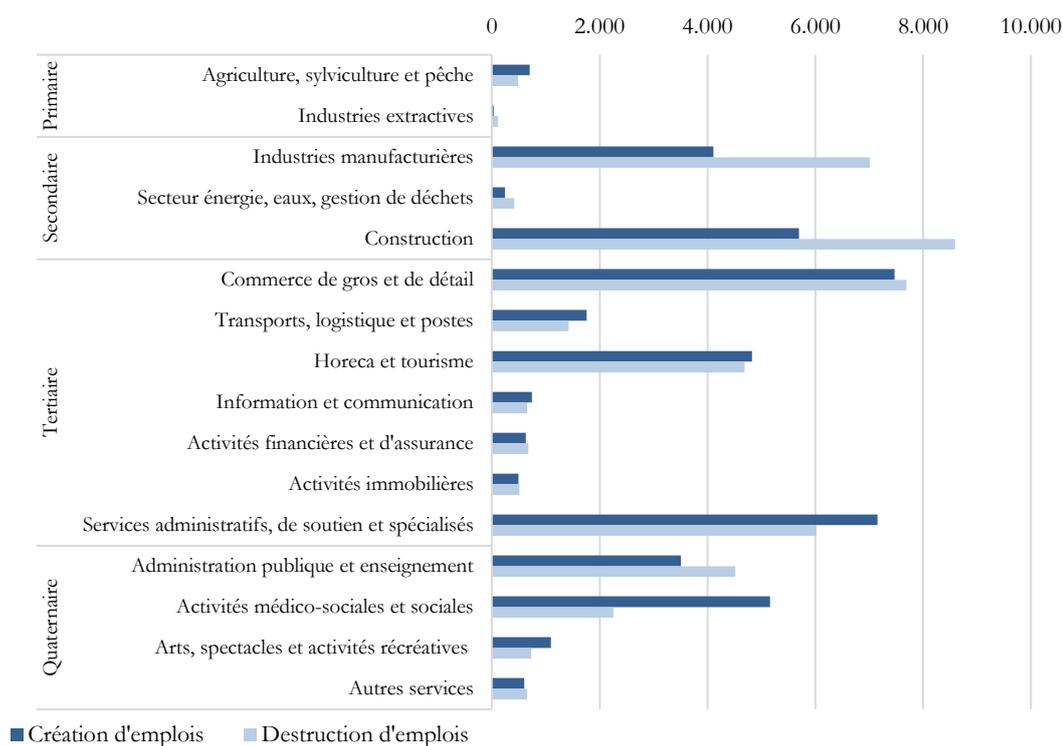
© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 12 Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, Région flamande, juin 2013-juin 2014



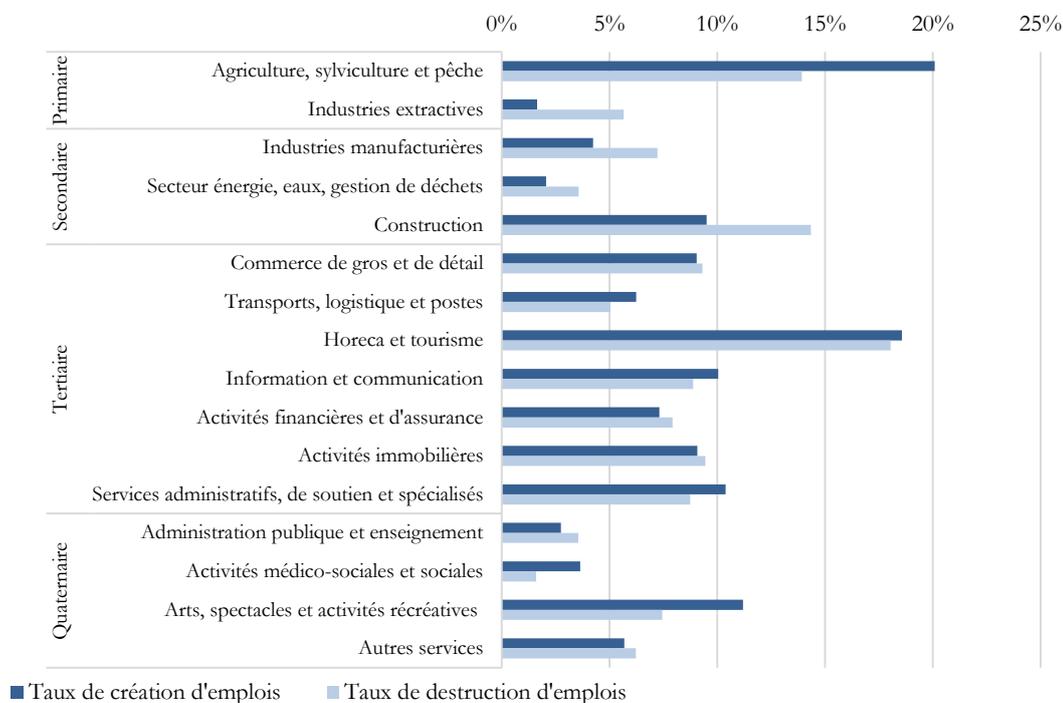
© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 13 Création et destruction des emplois par activité économique, chiffres absolus, Région wallonne, juin 2013-juin 2014



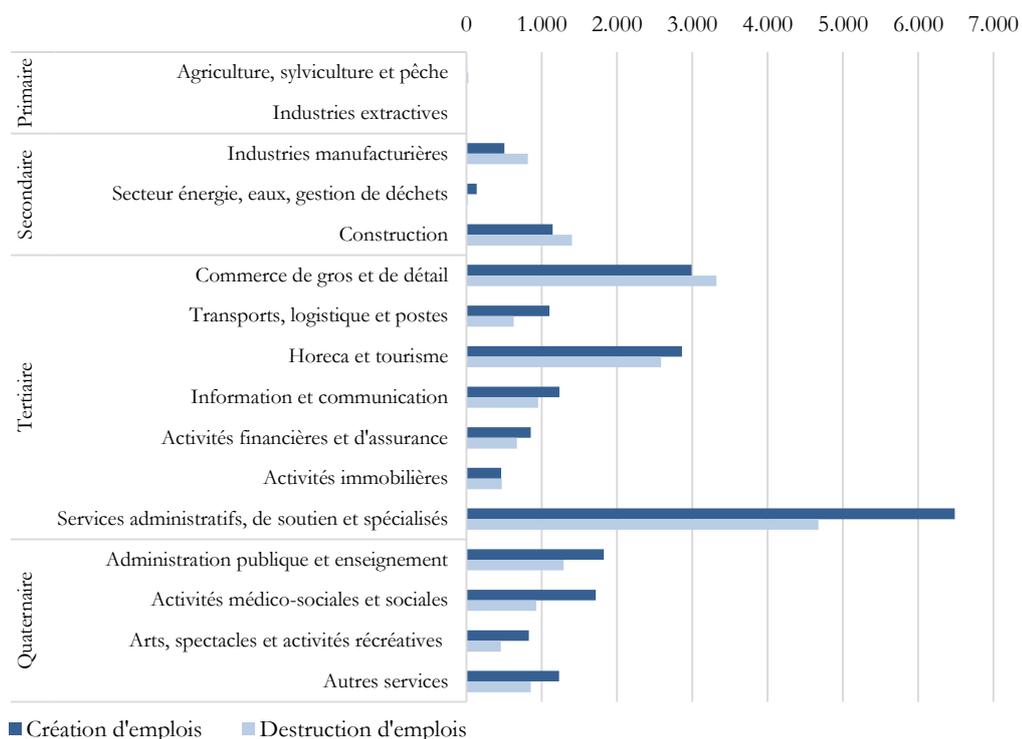
© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 14 Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, Région wallonne, juin 2013-juin 2014



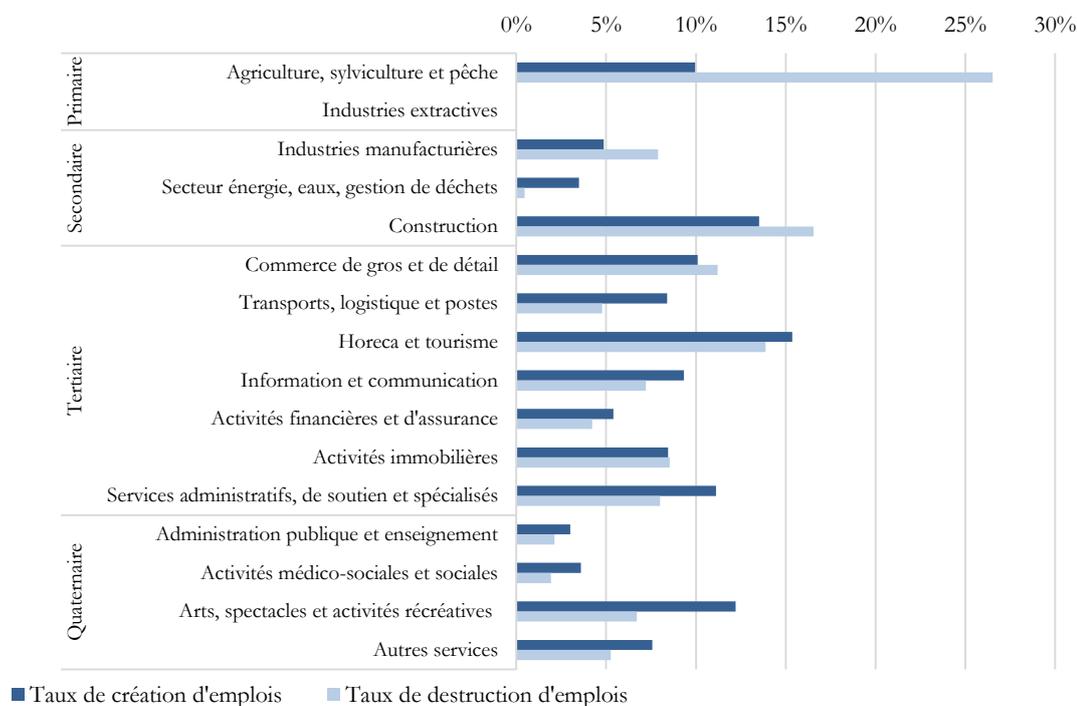
© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 15 Création et destruction des emplois par activité économique, chiffres absolus, Région de Bruxelles-Capitale, juin 2013-juin 2014



© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Graphique 16 Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, Région de Bruxelles-Capitale, juin 2013-juin 2014



© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

4 | Notions et méthodologie

Ce rapport contient les chiffres annuels relatifs à la création et à la destruction d'emplois ainsi qu'au lancement et à la cessation d'entreprises en Belgique.

Vous trouverez ci-dessous les définitions qui ont été utilisées ainsi que des explications sommaires quant à la méthode employée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique Méthode sur le site web de DynaM : dynam-belgium.org/Méthode

Origine des données

Les chiffres de DynaM reposent sur des données administratives gérées par l'ONSS et l'ORPSS. Ces données portent sur 100% des employeurs de Belgique et plus de 99% des salariés belges. Seuls les emplois enregistrés à la Caisse de secours et de prévoyance des marins de la marine marchande n'apparaissent pas dans ces statistiques (10 employeurs, 1 165 emplois).

Unités statistiques

Employeurs: entreprises - personnes morales comme personnes physiques - occupant des travailleurs salariés assujettis au système belge de sécurité sociale.

Postes de travail/emplois: le nombre de postes de travail / d'emplois s'obtient en comptabilisant pour chaque employeur l'ensemble des travailleurs en service le dernier jour du trimestre.

Notions

Création d'emplois: augmentation du nombre d'emplois occupés par des travailleurs dans des entreprises où le nombre de postes de travail est plus élevé à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ -30 juin année t) qu'au début de celle-ci. Les emplois dont la création n'est rien d'autre que la conséquence de modifications administratives ou juridiques (fusions, scissions, transferts...) ne sont pas pris en compte.

Destruction d'emplois: diminution du nombre d'emplois occupés par des travailleurs dans des entreprises où le nombre de postes de travail est moins élevé à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ -30 juin année t) qu'au début de celle-ci. Les emplois dont la destruction n'est rien d'autre que la conséquence de modifications administratives ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) ne sont pas pris en compte.

Ces deux composantes (Création d'emplois et destruction d'emplois) sont des notions qui reflètent l'évolution brute dans les entreprises. La différence entre ces deux composantes représente l'évolution nette de l'emploi ou également la **réallocation nette des emplois** au sein des entreprises. La somme de la création d'emplois et de la destruction d'emplois est appelée **réallocation totale des emplois**. Cette notion est un indicateur de l'intensité de la dynamique des emplois.

Employeur débutant: entreprise qui évolue de zéro à un ou plusieurs postes de travail. Les réactivations d'employeurs « dormants » (employeurs sans travailleurs pendant moins d'une année) n'entrent pas en ligne de compte ici, tout comme les employeurs nés d'une fusion, d'un rachat, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise.

Cessation d'activité: situation d'une entreprise qui évolue d'un ou plusieurs postes de travail à plus aucun poste de travail, et ce pendant au moins 4 trimestres consécutifs. N'entrent pas en ligne de compte ici, les employeurs dont la cessation d'activité découle d'une fusion, d'un rachat, d'une absorption ou d'un changement de numéro d'entreprise.

Sur le site web de DynaM, les mouvements les plus basiques sur le marché du travail sont désignés comme « entrées » et « sorties » et renvoient chaque fois à l'entrée et à la sortie d'une entreprise assujettie à l'ONSS. Ensemble, ces mouvements constituent la **dynamique totale des travailleurs** ou la réallocation brute de travailleurs. La différence entre les entrées et les sorties représente l'**évolution nette de l'emploi** ou la réallocation nette de travailleurs. Tout comme la dynamique de l'emploi, la dynamique des travailleurs est mesurée au niveau de l'entreprise en comparant la situation à deux moments précis. Concrètement, le fichier du personnel au 30 juin de l'année t est comparé à ce qu'il était au 30 juin de l'année t-1.

On parle d'**entrée** lorsqu'un travailleur n'apparaît pas dans la déclaration DmfA d'une entreprise assujettie à l'ONSS pour l'année t-1, mais bien pour l'année t (Davis et Haltiwanger 1999). De manière analogue, on parle de **sortie** lorsqu'un travailleur qui travaillait encore dans l'entreprise le 30 juin de l'année t-1 n'est plus renseigné comme travailleur de cette entreprise le 30 juin de l'année t (Davis et Haltiwanger 1999).

Méthode

La composition des chiffres et indicateurs relatifs à la création/destruction d'emplois et aux employeurs débutants/en cessation d'activité s'effectue suivant une méthode validée scientifiquement, basée sur un couplage de données dont l'objectif est de reconstruire l'historique des entreprises considérées individuellement. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante afin d'aboutir à un « couplage de données » correct sur la base du lien unique entre employeurs et travailleurs (Geurts & Vets, 2011). La méthode utilisée pour calculer la création et la destruction d'emplois corrigées repose sur les travaux de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996).

Références

- EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.
- Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge/London.
- Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.
- Van Mellaert L., Geurts K., Heylen V., Ramioul, M., Vets P. & Struyven L. (2013), Het belang van de DynaM-correctiemethode voor het bestuderen van de dynamiek op de Belgische arbeidsmarkt, Beleidsrapport STORE-B-13-004

Informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Informations sur l'origine des données et les statistiques de base :

ONSS-direction Statistiques : Peter Vets ■ Tél. : 02 509 31 43 ■ peter.vets@onss.fgov.be

Informations sur la méthode et les indicateurs :

HIVA-KU Leuven : Tim Goesaert ■ Tél. : 016 32 42 21 ■ tim.goesaert@kuleuven.be

Annexe

Nomenclature NACE

Tableau 1 Liste des sous-secteurs du secteur primaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05-09	Industries extractives

Tableau 2 Liste des sous-secteurs du secteur secondaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
10-12	Industries alimentaires, boissons, tabac
13-15	Industrie textile, fabrication de vêtements, cuir
16	Industrie de bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques (machines et équipements exclus)
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31-32	Fabrication de meubles et autres industries
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37-39	Collecte et traitement des déchets et des eaux usées; récupération, dépollution et autre gestion des déchets
41-43	Construction

Tableau 3 Liste des sous-secteurs du secteur tertiaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
45	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros et intermédiaires (véhicules automobiles et motocycles exclus)
47	Commerce de détail (véhicules automobiles et motocycles exclus)
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53/61	Activités de poste et de courrier et télécommunications
55-56	Hébergement et restauration
58	Édition
59-60	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale; programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision
62-63	Programmation, conseil et autres activités informatiques; services d'information
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69-70	Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74-75	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80-82	Enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage; services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97-98	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique; Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

Tableau 4 Liste des sous-secteurs du secteur quaternaire (NACEBEL)

Code Nace	Description
84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87-88	Activités médico-sociales et sociales sans ou avec hébergement
90-92	Activités créatives, artistiques et de spectacle; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles; Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives

Tableaux

Tableau 5 Créations et destructions d'emplois suivant l'activité économique (chiffres absolus)

Secteur	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette d'emplois	
	12/13	13/14	12/13	13/14	12/13	13/14
<i>Primaire</i>						
Agriculture, sylviculture et pêche	4 045	6 693	3 639	3 697	406	2 996
Industries extractives	79	50	112	128	-33	-78
<i>Secondaire</i>						
Industries manufacturières	14 653	14 272	27 221	24 165	-12 568	-9 893
Secteur énergie, eaux, gestion de déchets	1 088	938	1 686	1 491	-598	-553
Construction	17 648	16 975	22 831	23 863	-5 183	-6 888
<i>Tertiaire</i>						
Commerce de gros et de détail	30 464	32 029	34 827	32 386	-4 363	-357
Transports, logistique et postes	7 509	9 436	11 227	9 740	-3 718	-304
Horeca et tourisme	17 456	19 429	19 589	18 902	-2 133	527
Information et communication	5 134	5 559	5 172	5 106	-38	453
Activités financières et d'assurance	3 628	3 650	5 849	5 703	-2 221	-2 053
Activités immobilières	1 985	1 961	1 831	1 879	154	82
Services administratifs, de soutien et spécialisés	34 295	48 716	36 624	27 062	-2 329	21 654
<i>Quaternaire</i>						
Administration publique et enseignement	10 502	23 534	11 395	13 489	-893	10 045
Activités médico-sociales et sociales	15 161	15 506	7 136	6 607	8 025	8 899
Arts, spectacles et activités récréatives	2 800	3 454	3 086	2 819	-286	635
Autres services	2 547	2 867	2 374	2 617	173	250
<i>Total</i>	168 994	205 069	194 599	179 654	-25 605	25 415

© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Tableau 6 Créations et destructions d'emplois suivant l'activité économique (chiffres absolus) (taux par rapport à l'emploi total dans le secteur d'activité)

Secteur	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette d'emplois	
	12/13	13/14	12/13	13/14	12/13	13/14
<i>Primaire</i>						
Agriculture, sylviculture et pêche	18,4	28,4	16,5	15,7	1,8	12,7
Industries extractives	2,8	1,8	4,0	4,6	-1,2	-2,8
<i>Secondaire</i>						
Industries manufacturières	3,0	3,0	5,6	5,1	-2,6	-2,1
Secteur énergie, eaux, gestion de déchets	2,1	1,9	3,3	3,0	-1,2	-1,1
Construction	8,3	8,1	10,7	11,4	-2,4	-3,3
<i>Tertiaire</i>						
Commerce de gros et de détail	6,0	6,3	6,9	6,4	-0,9	-0,1
Transports, logistique et postes	3,4	4,4	5,1	4,5	-1,7	-0,1
Horeca et tourisme	13,6	15,3	15,3	14,9	-1,7	0,4
Information et communication	5,5	5,9	5,5	5,4	0,0	0,5
Activités financières et d'assurance	2,7	2,8	4,4	4,3	-1,7	-1,6
Activités immobilières	9,7	9,5	8,9	9,1	0,7	0,4
Services administratifs, de soutien et spécialisés	6,7	9,4	7,2	5,2	-0,5	4,2
<i>Quaternaire</i>						
Administration publique et enseignement	1,2	2,6	1,3	1,5	-0,1	1,1
Activités médico-sociales et sociales	3,2	3,2	1,5	1,3	1,7	1,8
Arts, spectacles et activités récréatives	8,4	10,4	9,3	8,4	-0,9	1,9
Autres services	5,6	6,3	5,2	5,7	0,4	0,5
<i>Total</i>	4,4	5,4	5,1	4,7	-0,7	0,7

© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Tableau 7 Création et destruction d'emplois par région (chiffres absolus et taux par rapport à l'emploi total en fonction de la répartition (sous-)régionale des employeurs)

Région	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette d'emplois	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	168 994	205 069	194 599	179 654	-25 605	25 415
Employeurs mono-régionaux						
Région de Bruxelles-capitale	23 515	23 381	21 480	19 077	2 035	4 304
Région flamande	89 134	95 796	93 430	90 142	-4 296	5 654
Région wallonne	41 351	44 210	48 870	46 448	-7 519	-2 238
Employeurs pluri-régionaux						
Bruxelles et Flandre	3 804	5 535	3 702	3 831	102	1 704
Bruxelles et Wallonie	1 179	2 368	1 443	2 045	-264	323
Flandre et Wallonie	2 437	3 604	3 926	3 368	-1 489	236
Dans les 3 régions	7 574	30 175	21 748	14 743	-14 174	15 432
Région	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette d'emplois en %	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	4,4	5,4	5,1	4,7	-0,7	0,7
Employeurs mono-régionaux						
Région de Bruxelles-capitale	7,2	7,6	6,6	6,2	0,6	1,4
Région flamande	5,8	6,4	6,1	6,0	-0,3	0,4
Région wallonne	5,8	6,4	6,9	6,7	-1,1	-0,3
Employeurs pluri-régionaux						
Bruxelles et Flandre	2,5	2,9	2,4	2,0	0,1	0,9
Bruxelles et Wallonie	1,9	3,4	2,4	2,9	-0,4	0,5
Flandre et Wallonie	2,3	3,3	3,6	3,1	-1,4	0,2
Dans les 3 régions	0,8	3,2	2,3	1,5	-1,5	1,6

© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

Tableau 8 Création et destruction d'emplois par région (taux par rapport à l'emploi total en fonction de la répartition (sous-)régionale des employeurs, par type d'employeur)

Région	Taux de création d'emplois			Taux de destruction d'emplois			Evolution nette Total
	Total	Emploi en expansion	Employeurs entrants	Total	Emploi en contraction	Employeurs sortants	
Total	5,4	4,4	1,0	4,7	3,4	1,3	0,7
Employeurs mono-régionaux							
Région de Bruxelles-capitale	7,6	5,7	1,9	6,2	4,0	2,2	1,4
Région flamande	6,4	5,1	1,3	6,0	4,3	1,7	0,4
Région wallonne	6,4	4,8	1,6	6,7	4,5	2,3	-0,3
Employeurs pluri-régionaux							
Bruxelles et Flandre	2,9	2,8	0,1	2,0	1,9	0,1	0,9
Bruxelles et Wallonie	3,4	3,2	0,1	2,9	2,4	0,4	0,5
Flandre et Wallonie	3,3	3,2	0,1	3,1	2,6	0,5	0,2
Dans les 3 régions	3,2	3,2	0,0	1,5	1,5	0,1	1,6

© DynaM-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven